

REGLEMENT INTERIEUR

⊗ ***Il est interdit de fumer sur l'ensemble de l'enceinte de l'établissement.***

🏠 ***Merci de garder les lieux propres. Des poubelles sont mises à votre disposition pour ramasser les crottins que votre équidé pourrait laisser.***

❖ ***Horaires du bureau***

Pendant les périodes scolaires

	Matin	Après-midi
Mardi	9h00 - 12h00	14h00 - 19h00
Mercredi	9h00 - 12h00	14h00 - 19h00
Jeudi	-	14h00 - 19h00
Vendredi	-	14h30 - 19h00
Samedi	9h00 - 12h00	13h30 - 19h00

Pendant les vacances (Toussaint - Pâques - Juillet)

Du lundi au vendredi : 8h30 - 12h00 et 14h00 - 17h30

❖ ***Manège et carrière***

Les crottins doivent être ramassés obligatoirement pour conserver la qualité du sol.

Les obstacles doivent être rangés obligatoirement après service.

Il est impératif de respecter les règles de sécurité (bombes, etc...).

Le manège est réservé durant les heures de cours. Si un propriétaire veut utiliser le manège, il s'inclut au cours en demandant l'autorisation à l'enseignant.

Discrétion recommandée au public afin de ne pas gêner les élèves.

Ne pas monter sur le pare-botte et le portail du manège pour la sécurité de tous.

Bien éteindre la lumière après utilisation des locaux.

Signaler aux responsables de l'établissement tous dégâts survenus au cours de l'utilisation du manège.

Fermer le portail après utilisation du local.

❖ ***Terrain obstacle***

Ranger le matériel après utilisation, sans laisser les barres au contact du sol.

L'établissement dégage toute responsabilité en cas d'accident lors de l'utilisation du parc d'obstacles sans présence d'un enseignant.

Le matériel détérioré est à la charge de l'utilisateur s'il n'est pas en possession de la cotisation de club.

Il est formellement interdit d'utiliser le parc d'obstacles de concours sans autorisation.

❖ ***Ecurie***

Interdiction de faire du vélo.

Laisser les lieux propres après utilisation.

Bien fermer l'eau de la douche après emploi et laisser cet emplacement propre (sans crottin...).

Attacher les chevaux aux endroits prévus à cet effet (barres, crochets).

Bien éteindre la lumière après utilisation des locaux.

❖ ***Sellerie club***

Laisser les lieux propres.

Respecter le matériel mis à disposition (selle, filet, tapis de selle...).

Bien remettre à sa place le matériel utilisé.

Le matériel détérioré est à la charge de l'utilisateur.

Bien éteindre la lumière après utilisation des locaux.

❖ ***Sellerie propriétaires***

Bien éteindre la lumière après utilisation des locaux.

Garder les lieux propres.

❖ ***Marcheur***

Il est interdit d'y jouer. Utilisation exclusive par le personnel de l Dame Blanche.

❖ ***Cours***

Le cavalier doit arriver 30 minutes avant le début du cours pour préparer son poney ou cheval : « gérer son poney ou cheval avant et après le cours fait partie intégrante de l'équitation ».

Pour le bon fonctionnement des séances, le cavalier a l'obligation de respecter le règlement intérieur du Poney Club.

Le matériel cassé par le cavalier (lors d'une mauvaise utilisation) est à sa charge.

Le cavalier doit fournir son propre matériel (bombe, licol, cravache, éperons, kit de pansage).

Le cavalier propriétaire ne peut tourner son cheval en longe durant une heure de cours.

Interdiction de faire du vélo dans la cour du club.

❖ ***Location***

La personne qui loue un poney pour une balade en main est responsable de l'animal ainsi que de son matériel.

Pour les chevaux, une location à l'extérieur ne peut être effectuée en dehors des sorties organisées encadrées par l'accompagnatrice de tourisme équestre.

Le port de la bombe est obligatoire.

Merci de respecter ce règlement pour le plaisir de tous !